



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014 Compte Rendu

(Convocation du 29/03/2014)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TRUFFAUT Nadine, MM. ABDILLA Thierry, ANNEQUIN Didier, CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel, GADOU Eric, JULLIEN Bruno, MERLOZ Hervé, MERMET Romain, PERICAS-MOYA Christian

Excusés : DURAND Eric

Madame PONCET Catherine est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 21 h 00 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations et Délégations

Le Maire donne lecture des actes administratifs pris depuis le dernier conseil municipal :

- ✚ Délibération n°2014/009 : Installation du Conseil municipal et élection du maire
- ✚ Délibération n°2014/010 : Fixation du nombre des adjoints
- ✚ Délibération n°2014/011 : Election des adjoints
- ✚ Contrat d'OSEZ (Mme Bon) pour le mois d'avril 2014

Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme (Bruno JULLIEN)

Date de la 1ère commission

La première commission aura lieu le vendredi 18 avril 2014 à 20h30.

- Finances, Economie (Cécile CARLIER)

Date de la 1ère commission

Pas de date prévue pour l'instant.

- Voirie (Jean-Claude CARRE)

Validation du devis : engazonnage de la RD51

Jean-Claude CARRE présente les 2 devis qui ont été reçus (Thierry Mollard et Parcs et Jardins Isérois).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de Parcs et Jardins Isérois pour un montant de 2 205,60 € TTC.

Dossiers en cours

La première réunion de commission aura lieu le samedi 19 avril 2014 à 11h00.

Jean-Claude CARRE informe le Conseil Municipal que Monsieur CHABOUD doit nous faire un chiffrage pour les travaux de voirie.

- Bâtiments (Jean-Claude CARRE)

Cimetière

La réunion de chantier a eu lieu le mardi 1er avril 2014. L'entreprise CARREY a repris les travaux le mercredi 2 avril. Il reste environ 1 mois de travail.

Dossiers en cours

Des devis de charpente doivent être demandés pour la réparation des chenaux du groupe scolaire.

- Scolaire, social (Nadine TRUFFAUT)

Le conseil d'école aura lieu le 15 avril 2014.

Date de la 1ère commission

La première réunion aura lieu le mercredi 16 avril 2014 à 20h30.

Repas des anciens

La première réunion du CCAS aura lieu le vendredi 18 avril 2014 à 19h00 afin d'organiser le repas des anciens qui se déroulera le 18 mai à la salle des fêtes.

- Communication (Cécile CARLIER)

Date de la 1ère commission

La première commission aura lieu le jeudi 24 avril 2014 à 20h30.

- Environnement, culture, patrimoine

Journée environnement

La journée de l'environnement aura lieu le samedi 5 avril à partir de 9h00 en mairie.

- Vie associative

Comité des fêtes

Une réunion a eu lieu le 3 avril lors de laquelle ils ont décidé la modification des statuts afin entre autres que le président ne soit plus un élu. Une assemblée extraordinaire est prévue le 18 avril à 20h30 et permettra la mise en place du nouveau bureau. Une assemblée ordinaire aura lieu le 16 mai 2014 à 20h30.

Bibliothèque

Une « soirée contes » aura lieu le vendredi 11 avril à 16h45.

8 mai 2014

La commémoration se déroulera comme ci-dessous :

- 10h00 Doissin
- 11h15 Montrevel

Points à délibérer

Fixation du nombre des membres du CCAS (délibération n°2014/012)

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ⇒ **DECIDE** de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Nomination des membres (délibération n°2014/013)

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal.

En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu.

La délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2014 a décidé de fixer à 6, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Les résultats sont les suivants :

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, TRUFFAUT Nadine, MM. ABDILLA Thierry, GADOU Eric.

Constitution des commissions communales (Délibération n°2014/014)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la constitution de commissions communales et demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

- ⇒ **DECIDE** à l'unanimité la représentation suivante :

| VOIRIE ET DENEIGEMENT | FINANCES BUDGETS | URBANISME |
|------------------------------|-------------------------|----------------------|
| CARRE Jean-Claude | CARLIER Cécile | JULLIEN Bruno |
| ANNEQUIN Didier | ABDILLA Thierry | ABDILLA Thierry |
| DURAND Eric | CARRE Jean-Claude | ANNEQUIN Didier |
| MERLOZ Hervé | DURAND Marcel | CARRE Jean-Claude |
| MERMET Romain | JULLIEN Bruno | DURAND Eric |
| PERICAS MOYA Christian | SEYCHELLES Véronique | DURAND Marcel |
| SEYCHELLES Véronique | TRUFFAUT Nadine | SEYCHELLES Véronique |

BATIMENTS COMMUNAUX

| |
|--------------------------|
| CARRE Jean-Claude |
| DURAND Eric |
| MERLOZ Hervé |
| MERMET Romain |
| PERICAS MOYA Christian |

INFORMATION COMMUNICATION

| |
|-----------------------|
| CARLIER Cécile |
| GADOU Eric |
| GUILLOUD Paulette |
| MERMET Romain |
| PONCET Catherine |
| TRUFFAUT Nadine |

ENVIRONNEMENT DEV. DURABLE

| |
|----------------------|
| JULLIEN Bruno |
| ANNEQUIN Didier |
| DURAND Marcel |
| GADOU Eric |
| GUILLOUD Paulette |
| MERLOZ Hervé |
| MERMET Romain |

APPEL D'OFFRES

| | |
|--------------------------|---|
| CARRE Jean-Claude | T |
| JULLIEN Bruno | T |
| CARLIER Cécile | T |
| SEYCHELLES Véronique | T |
| DURAND Marcel | S |
| GADOU Eric | S |
| PERICAS MOYA Christian | S |

LISTES ELECTORALES

| |
|-----------------------------|
| SEYCHELLES Véronique |
| CARRE Jean-Claude |
| DURAND Marcel |
| GUILLOUD Paulette |
| PERICAS-MOYA Christian |

CULTURE PATRIMOINE

| |
|----------------------|
| JULLIEN Bruno |
| ABDILLA Thierry |
| DURAND Marcel |
| GADOU Eric |
| PONCET Catherine |

SCOLAIRE PERI SCOLAIRE REFORME RYTHMES SCOLAIRES

| |
|------------------------|
| TRUFFAUT Nadine |
| ABDILLA Thierry |
| CARLIER Cécile |
| JULLIEN Bruno |
| PONCET Catherine |
| SEYCHELLES Véronique |

AFFAIRES SOCIALES / CCAS

| |
|------------------------|
| TRUFFAUT Nadine |
| ABDILLA Thierry |
| CARLIER Cécile |
| GADOU Eric |
| GUILLOUD Paulette |
| PONCET Catherine |
| SEYCHELLES Véronique |

FETES ET CEREMONIES VIE ASSOCIATIVE / LES JEUNES

| |
|------------------------|
| JULLIEN Bruno |
| DURAND Eric |
| GADOU Eric |
| GUILLOUD Paulette |
| MERMET Romain |
| PERICAS-MOYA Christian |
| PONCET Catherine |

JEUNESSE PETITE ENFANCE

| |
|------------------------|
| TRUFFAUT Nadine |
| CARLIER Cécile |
| MERMET Romain |
| PERICAS-MOYA Christian |
| PONCET Catherine |

Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux (délibération n°2014/015)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la désignation des délégués aux syndicats intercommunaux et demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

⇒ **DECIDE** la représentation suivante :

SYNDICAT DES EAUX H.B.

| | |
|----------------------|-----------|
| GADOU Eric | Titulaire |
| CARRE Jean-Claude | Titulaire |
| MERLOZ Hervé | Suppléant |
| SEYCHELLES Véronique | Suppléant |

DELEGUE SPA

| | |
|-----------------|-----------|
| ANNEQUIN Didier | Titulaire |
|-----------------|-----------|

DELEGUE DEFENSE

| | |
|-------------|-----------|
| DURAND Eric | Titulaire |
|-------------|-----------|

COMITE D'EXPANSION

| | |
|----------------------|-----------|
| SEYCHELLES Véronique | Titulaire |
| CARLIER Cécile | Suppléant |

CHARTE SECURITE ROUTIERE

| | |
|-----------------|-----------|
| MERLOZ Hervé | Titulaire |
| ABDILLA Thierry | Suppléant |

SYNDICAT ENERGIES 38

| | |
|---------------|-----------|
| DURAND Marcel | Titulaire |
| MERLOZ Hervé | Suppléant |

BIB R. RICHARD

| | |
|------------------|-----------|
| PONCET Catherine | Titulaire |
| ABDILLA Thierry | Titulaire |

SAGE/SMABB

| | |
|--------------|-----------|
| GADOU Eric | Titulaire |
| MERLOZ Hervé | Suppléant |

14 A LA UNE

| | |
|------------------|-----------|
| PONCET Catherine | Titulaire |
|------------------|-----------|

COLLEGES

| | |
|-----------------|-----------|
| MERLOZ Hervé | Titulaire |
| CARLIER Cécile | Titulaire |
| GADOU Eric | Suppléant |
| ABDILLA Thierry | Suppléant |

CLIN D'ŒIL

| | |
|-------------------|-----------|
| GUILLOUD Paulette | Titulaire |
| PONCET Catherine | Titulaire |

Délégations au maire (délibération n°2014/016)

Madame le Maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions.

Le conseil, après avoir entendu Madame le Maire ainsi que l'énumération des délégations particulières; vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire l'ensemble des délégations prévues par cet article, décide à l'unanimité de lui donner cette délégation.

Indemnité du maire (délibération n°2014/017)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Madame le Maire informe l'assemblée que le maire d'une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants peut prétendre à une indemnité de fonction mensuelle équivalente à 31% de l'indice 1015 (indice en vigueur) soit 1 178,50 € brut.

Madame le Maire propose de percevoir le montant maximal en % de l'indice 1015.

Le Maire s'abstenant et après discussions, le Conseil Municipal :

⇒ **ACCEPTE** le versement du montant maximal de l'indice 1015 à compter du 28 mars 2014 pour l'indemnité des fonctions du Maire.

Indemnité de fonction des adjoints (délibération n°2014/018)

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 4 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Madame le Maire informe l'assemblée que les adjoints d'une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants peuvent prétendre à une indemnité de fonction mensuelle équivalente à 8,25 % de l'indice 1015 (indice en vigueur).

Madame le Maire propose que les adjoints perçoivent la totalité de l'indemnité.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 28 mars 2014 le montant des indemnités à 8,25 % de l'indice 1015 pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire.

Remboursement frais de déplacement des élus

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point à une date ultérieure.

Participation centre médico-scolaire de la Tour du Pin (Délibération n°2014/019)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune est rattachée au Centre Médico Scolaire de la Tour du Pin.

Les frais de fonctionnement de ce centre sont supportés par la Mairie de la Tour du Pin et répartis à chaque commune en fonction du nombre d'élèves.

Pour l'année 2013/2014, il en ressort la participation suivante pour Doissin :

0,92 € x 115 élèves = 105,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** la prise en charge de cette dépense.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Diagnostic Eclairage Public (Délibération n°2014/020)

Madame le Maire informe l'assemblée que le SEDI développe un programme expérimental de diagnostic Eclairage public. Ce programme prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public, par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité et se concrétisera par un programme d'actions pluriannuel. Les différentes

actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également l'établissement la possibilité d'établir la cartographie informatique du réseau et la réalisation d'études d'éclairage sur tout ou partie de la commune.

Le SEDI prend en charge 80% du financement de cette opération. La commune assumera la part non financée par le SEDI, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6% du montant HT de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande son intégration dans ce programme.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

⇒ **DEMANDE** que la commune de Doissin soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SEDI pour la mission de base et les options suivantes :

Cartographie numérique du réseau d'éclairage public

⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Compte rendu Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien

Le 1er conseil communautaire aura lieu le 22/04/2014.

Questions diverses

Didier ANNEQUIN demande si la commune peut se renseigner sur le prix pour l'achat d'un lecteur de puce.

Information, communication

Chaque conseiller à donner son accord pour le droit à l'image.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 00h15.

Prochaine réunion : Lundi 28 avril 2014 à 20h30